

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2008

Publication : 04/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG-2008-3-1-1
Séance du vendredi 27 juin 2008

Livre Foncier Informatisé en Alsace Moselle

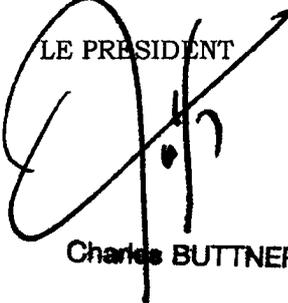
Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la 1^{ère} commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire au titre de l'informatisation du livre foncier (F016), une autorisation de programmes et un crédit de paiements complémentaires de 648 631 euros,
- approuve la contribution d'investissement de notre collectivité à l'EPELFI pour l'informatisation du livre foncier 3 548 438 euros et autorise à la verser (chapitre 204, nature 20418, enveloppe 41320).
- donne délégation à la Commission Permanente pour approuver et autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de financement 2008 de l'EPELFI signée par ce dernier, les départements alsaciens mosellan et l'Etat.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER